



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le seize juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36
Nombre de Présents : 27
Nombre de votants : 27
Date de la Convocation : 29 juin 2015

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Validation marché maîtrise d'oeuvre Maison de Santé de Chaussin

Vu l'Arrêté n°2013-024-0002 du 24/01/2013 donnant compétence à l'intercommunalité en matière d'élaboration d'un projet de santé en vue de la coordination des soins du territoire et réalisation des équipements permettant la réalisation de cette offre de santé (maison de santé, télémédecine...)

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26 - II et 28;

Le Président rappelle qu'une consultation d'architectes, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour assurer la maîtrise d'oeuvre d'une maison de santé pluridisciplinaire labellisée par l'ARS sur Chaussin. Une procédure de consultation a été lancée le 26 mai 2015. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié auprès de la Voix du Jura et a été dématérialisé sur la plateforme emarchespublics.fr, pour une remise des plis le 29 juin 2015 avant 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- Le critère technique noté sur 20
- Le critère de prix noté sur 20 selon la formule suivante : $\text{note prix} = 20 \times (\text{valeur de l'offre la moins disante} \div \text{valeur de l'offre})$
- Note globale calculée comme suit : $0.5 \times \text{note technique} + 0.5 \times \text{note prix}$

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 16 juillet 2015. 14 architectes ont été admis à candidater.

Suite à l'analyse approfondie des offres par le jury de sélection

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de la maison de santé de Chaussin au cabinet Serge ROUX pour les montants prévisionnel suivants :

- *Tranche ferme : 38 000 € HT*
- *Tranche conditionnelle : 15 200 € HT*
- *Mission OPC tranche 1 : 1 000 € HT*
- *Mission OPC tranche 2 : 1 000 € HT.*

Et autorise le Président à signer l'acte d'engagement concordant.



2) Acceptation des remboursements d'assurance

Considérant les fissures de la façade de la maison intercommunale des services et l'activation de la garantie décennale pour pallier ces vices, l'assureur rembourse 10 207.70 €. Il est précisé qu'une expertise a été réalisée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de l'indemnisation ; soit 10 207.70 €.

3) Déploiement du haut débit

Le Président explique que depuis plus d'un siècle, la course au progrès est engagée pour désenclaver les territoires ruraux. Ce fut le cas des chemins de fer, de l'électricité, du téléphone, des infrastructures autoroutières et plus récemment de l'Internet. Prochain volet de cette longue saga : le très haut-débit.

En effet, le monde de demain sera fait d'échanges numériques dans tous les secteurs : le travail, la santé, la formation, la consommation, l'administration. Depuis plus d'une décennie l'Internet s'est généralisé sur l'ensemble du territoire, mais l'accélération vertigineuse des technologies, des applications et donc des besoins, rendent aujourd'hui nos infrastructures sous-dimensionnées.

Dix ans d'investissement pour que les français accèdent à l'ADSL (20 Mbits en moyenne) et l'on parle aujourd'hui d'un monde numérique qui ne se fera pas sans le très haut-débit (100 Mbits, voire beaucoup plus). La différence ? La même qu'entre une autoroute et un chemin vicinal : la capacité à véhiculer les très grosses charges de données qu'imposent le transfert d'images vidéo, l'interactivité ou l'accès à des bases de données gigantesques en temps réel.

Ce qui intéresse les territoires ruraux, c'est que ce monde à très haut-débit va permettre de vaincre les distances qui les séparent des centres urbains. Les atouts de la campagne (qualité de vie, environnement, prix de l'immobilier, etc.) vont enfin pouvoir devenir des arguments décisifs à une implantation rurale, dès lors qu'il n'existera plus de différence entre présence réelle et présence virtuelle pour la majeure partie des actes de la vie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, atteste son fort intérêt pour le déploiement du haut débit qui représente un enjeu majeur et stratégique pour la Plaine Jurassienne en termes de compétitivité des entreprises, d'attractivité du territoire et de lutte contre la fracture numérique.

4) *Soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État*

Le Président expose que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :



- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La communauté de communes de la Plaine Jurassienne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la communauté de communes de la Plaine Jurassienne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*



- *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*

5) Divers

➤ **Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).** En préambule, le Président remercie les maires qui ont délibéré pour démontrer leur attachement à la Plaine Jurassienne. Et propose de prendre une délibération identique par le conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *Exprime son fort attachement au maintien du caractère rural de la Plaine Jurassienne qu'il considère comme un territoire de projet, de concertation et de proximité optimum pour traiter des problématiques actuelles.*
- *Sollicite le Président de la Plaine Jurassienne, pour que dans la mesure du possible, tout soit mis en œuvre pour conserver l'identité et le périmètre actuel de la Plaine Jurassienne.*

Il explique que de nombreuses collectivités en France ont fait de même et permis de trouver un consensus sur le seuil de 20 000 habitants. En effet, suite aux nombreux débats, une commission mixte paritaire composée de 7 députés et 7 sénateurs s'est réunie le 9 juillet dernier. Un accord entre les représentants des deux chambres a été trouvé. Le seuil d'habitants pour les intercommunalités a été fixé à 15 000 habitants cependant les dérogations initialement prévues ont été maintenues. Par conséquent, la Plaine Jurassienne rentre dans le champ dérogatoire compte tenu de sa densité démographique. Pour informations, dans le Jura ; une intercommunalité doit se prévaloir d'au moins 7 146 habitants (population sans double compte) pour être pérenne.

L'élection des délégués communautaires au suffrage universel a été abandonnée.

➤ **Syndicat mixte Doubs Loue**

M. PETITJEAN explique que le syndicat s'est réuni et a décidé, à l'unanimité de ses membres, de poursuivre son action. D'ici à 2018, le SMDL pourrait :

- Réaliser un programme de travaux actualisé et hiérarchisé sur les ouvrages,
- Soutenir les communes sur les obligations réglementaires,
- Piloter la surveillance des ouvrages,
- Entretien le réseau de digues,
- Achever l'aménagement de la confluence Doubs Loue,
- Préparer la prise de compétence GEMAPI par les EPCI,
- Réaliser des opérations liées à la sécurité des ouvrages :
- Apporter un soutien aux communes devant faire face aux obligations réglementaires sur les ouvrages dont elles sont propriétaires : réalisation d'une visite technique approfondie et d'une étude de danger. Sont notamment concernées : Petit-noir, Longwy, Annoire.
- Animer le réseau de surveillance des ouvrages réalisés par les communes sur la base de la méthode établie par l'Etat sur ses ouvrages et déclinée par le Département sur les siens : organisation de réunions, rappel des consignes, fournitures



- Prendre en charge l'entretien du réseau de digues à compter de 2016, (perte de la clause de compétence générale du Département), sur à peu près 40km de digues.
- Restaurer la richesse écologique de la Confluence Doubs-Loue en favorisant la dynamique fluviale du site, tout en protégeant mieux les habitants contre les crues.

La participation annuelle des communautés de communes membres serait fixée 40 000 €.

➤ **Transfert de l'eau et de l'assainissement confirmé mais avec un délai de grâce**

Le Président expose que l'amendement gouvernemental adopté fixe désormais que la compétence assainissement ne devrait passer obligatoirement aux ECPI qu'en 2018 ; l'eau deviendrait compétence optionnelle des intercommunalités en 2018 et obligatoire à compter de 2020.

Il ajoute que la Plaine Jurassienne suit de très près l'actualité juridique relative aux compétences des communes et intercommunalités et qu'elle ne manquera pas d'informer les communes des nombreuses modifications qui sont apportées au projet de loi.

➤ **Groupement de commande**

* *Panneau interdiction de fumer dans les aires de jeux collectives* : suite à l'obligation légale du 30/06/2015 de doter toutes les aires de jeux de ce type de panneaux et à la demande de Monsieur BELTRAMELLI, le Président propose de faire une commande groupée de ces panneaux afin de réaliser des économies d'échelle. Pour information un panneau coûte 57.46 € HT, par 4 : 30.06 € HT et par 10 : 22.56 € HT. Pour bénéficier de ce groupement, il convient de se faire recenser soit à la Plaine Jurassienne, soit directement en mairie de Chaussin.

* *Voirie 2016* : suite à la sollicitation des communes, il est proposé de renouveler l'opération de groupement de commandes concernant les travaux de voirie. Les communes devront communiquer leur besoin en voirie pour 2016 en début d'année afin de préparer les appels d'offre concordant.

Le Président

Patrick PETITJEAN

